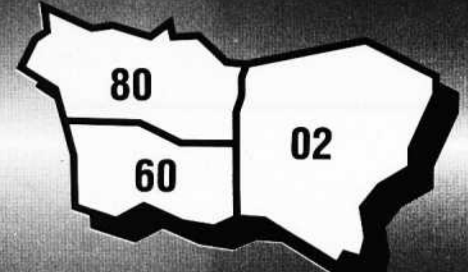
DLP 08-09-94009506



SRPV PICARDIE GRANDES CULTURES

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
Imprimerie SRPV : Directeur Gérant B. MATHON ISSN 0757 6609 CPPAP 1823AD

Bulletin technique N°22
du 07 septembre 1994

COLZA	*- Les ravageurs et la protection d'automne.*
	- Fiche : « Les ravageurs du colza ».
BETTERAVE SUCRIERE	*- Forte pression des maladies, en particulier de l'Oïdium.*
MAIS	*- Pyrale : recherche de parcelles non traitées.*

COLZA

RAVAGEURS

La protection de la culture contre les ravageurs d'automne se raisonne dès le semis : Mettez en place vos cuvettes jaunes (légèrement enterrées) dès l'implantation de la culture.

La fiche « Ravageurs du Colza » ci-jointe vous récapitule :
- les périodes de nuisibilité des différents ravageurs,
- le positionnement des cuvettes jaunes,
- les seuils d'intervention ,
- les produits à utiliser.

Limace :
Un traitement par application dans la raie du semis peut être envisagé en cas de forte infestation : il est nécessaire d'estimer leur importance au moyen d'appâts-pièges constitués de quelques poignées de granulés convenablement dissimulés (sous tuiles, planches, etc..), afin d'éviter tout accident avec le gibier ou les animaux domestiques.

La grosse Altise :
Elle est à craindre, en particulier dans les parcelles proches de champs fortement infestés et non protégés l'année précédente.

Les pucerons à l'automne :
Les infestations précoces sont les seules à justifier une intervention aphicide. Le seuil d'intervention est de 20 % des plantes atteintes dans les 6 premières semaines de végétation.

Les expérimentations SPV nationales tendent cependant à montrer que l'impact des infestations de pucerons sur le rendement du colza est relativement faible et que l'intervention insecticide sur pucerons à l'automne reste à la limite de la rentabilité en terme de gain net.

La mouche du chou :
Elle sévit particulièrement sur semis précoces et sur sols filtrants riches en matières organiques. La lutte ne s'effectue que par des traitements localisés dans la raie de semis et donc, à envisager au cas par cas. Les attaques les plus graves ont été observées dans le sud de l'oise.

Le charançon du bourgeon terminal :
Il est localisé dans le sud de l'Aisne.
La lutte s'effectue par des traitements en végétation positionnés selon les captures enregistrées au piège à cuvette jaune.

MALADIE

A l'automne, la maladie à craindre reste le phénomène des « pieds secs », et phoma. **Les traitements fongicides d'automne contre ce parasitisme ne se justifient ni du point de vue technique, ni du point de vue économique.**
La méthode de lutte consiste à semer des variétés tolérantes au phoma, qui généralement sont également celles qui ont le moins de « pieds secs » à la récolte : c'est le cas de GOELAND, VIVOL, AZTEC, INCA, et dans une moindre mesure de NAVAJO et SIOUX.

Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux
Cité Administrative : 56, rue Jules Barni
80040 AMIENS Cédex 1
Tél : 22 92 51 27
Fax : 22 91 62 59

SPV

P 80

BETTERAVE

Nous sommes dans une période de forte pression maladie.

☙ SITUATION

Sur la région, la Cercosporiose et l'Oïdium restent les maladies les plus présentes. La Ramulariose progresse dans quelques secteurs (Roye - Chauny). La Rouille est observée çà et là.

NOS CONSEILS

Pour des interventions fongicides effectuées de Juillet à début Août, une réintervention avec un produit polyvalent est à réaliser pour des parcelles à arrachage tardif (après mi-Octobre).

Rappel : une intervention n'est plus justifiée à moins de 45 jours de l'arrrachage prévu.

MAIS

☙ PYRALE

Dans le cadre de notre prospection Pyrale du maïs, et en vue d'établir une cartographie des secteurs, à risque pour la campagne 1995, nous recherchons des parcelles de maïs non traitées. Si vous possédez quelques parcelles susceptibles de nous intéresser, pouvez-vous nous envoyer rapidement les renseignements demandés ci-après par courrier ou par fax. Nos prospections commenceront dès la semaine prochaine. Merci par avance.

CAMPAGNE PYRALE DU MAIS 1994-1995

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Tél :

Fax :

RENSEIGNEMENTS PARCELLAIRES

- Sur vos parcelles maïs 94, avez-vous traité contre la pyrale : O/N ?

Remplir le tableau ci-joint en indiquant 1 à 3 parcelles susceptibles d'être contrôlée(s).

N°	Surface	Variété	Date de semis	Traitement pyrale			Distance par rapport au blé de SEMAVATOR le plus proche
				Nature du produit	Dose	Date	
1							
2							
3							

- Sur vos parcelles, avez-vous traité contre les pucerons à la floraison : O/N ?

Si oui indiquez la nature des produits et la dose appliquée.

- INDIQUER les PLANS D'ACCES AUX PARCELLES 1,2,3

RAVAGEURS DU COLZA

Cherchez-les au bon moment...

A	B_2	B_3	C_1	D_1	T20	E	F_1	G_4
Levée	2 feuilles vraies	3 feuilles vraies	Reprise de végétation	Bouton accolé	Tige à 20 cm	Bouton écarté	1re fleur ouverte	Siliques bosselées

Limaces

Larves de mouche du chou

Altises adultes — morsures — pontes

Larves d'altise

Charançons du bourgeon terminal

Pucerons cendrés, pucerons verts

Pucerons cendrés

Gros charançons de la tige

Méligèthes

Charançons des siliques

Larves de Cécidomyies des siliques*

■ Période d'intervention

□ Présence du ravageur, il est trop tard pour traiter

* La lutte contre le charançon des siliques permet de limiter leurs dégâts.

Dessins de A. GRAVAUD (Service de la Protection des Végétaux).

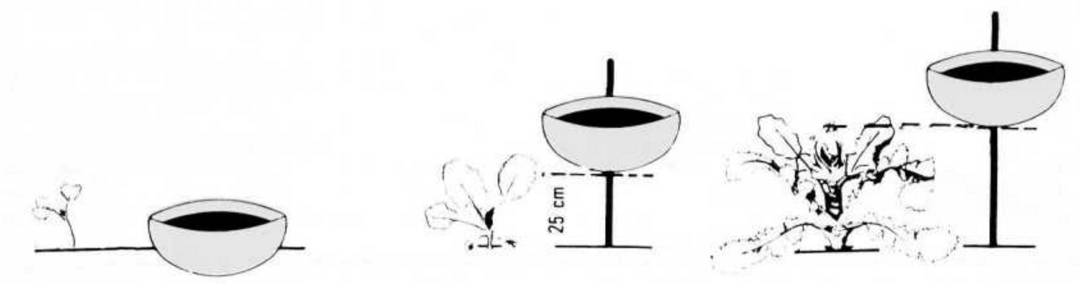
... avec la bonne méthode...

Le piégeage ou technique de la cuvette jaune

- **Mise en place des cuvettes :** dès le semis, ou au plus tard à la levée, dès les premiers réchauffements, les installer à 10 mètres de la bordure, du côté d'un ancien champ de colza; les remplir avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de liquide vaisselle.

  Jusqu'au stade B2, la cuvette est enterrée, puis elle est placée à 25 cm de hauteur.

  Attention ! Le fond de la cuvette doit suivre le niveau supérieur de la végétation.



- **Surveillance :** 2 fois par semaine et tous les jours après les premières captures.
- **Insectes capturés :** grosse altise, charançon du bourgeon terminal, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

L'observation des plantes

- **Observez 50 plantes** au hasard sur l'ensemble de la parcelle.
- **Insectes :** grosse altise (larve) et adulte), puceron cendré, puceron vert, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

... et comptez-les

P 81

Quand faut-il traiter ?

Ravageur	Observation des plantes	Piégeage "cuvette jaune"
Limace	Dès les premiers dégâts, du semis au stade B2	
Grosse altise adulte	3 pieds/10 avec morsures nutritionnelles, jusqu'au stade B2	20 à 30 captures cumulées après le stade B2
Grosse altise larve	2 plantes/3 attaquées	
Puceron cendré Puceron vert	– Automne, 1 plante/5 colonisée – De C1 à 3-4 semaines avant la récolte : 2 colonies/m²	
Charançon du bourgeon terminal		Notez les premières captures : intervenez 10 à 15 jours après si le colza est au stade B3
Gros charançon de la tige		De C1 à T20, intervenir 8 à 10 jours après les premières captures
Méligèthe	– Stades boutons accolés à D1 : 1 insecte par inflorescence – Stades boutons séparés à E : 2 ou 3 insectes	Vous indique les premières arrivées Vous pouvez alors aller observer
Charançon des siliques	A partir des stades G2 G3 : 1 charançon pour 2 pl.	

Les produits de traitement

- **Contre les limaces :**
  — appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m²)
  — matières actives : – mercaptodiméthur (3 kg/ha - Mesurol antilimaces)
  – métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
  – thiodicarbe (5 kg/ha - Skipper)
  – bensultap (7,5 kg/ha en plein ou localisé sur la ligne - Malice)
- **Contre les insectes :**

Au semis			De la levée à la fin du repos hivernal			Produits utilisables (1)		A partir de la reprise de la végétation			
Mouche du chou	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Puceron	Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon de la tige	Méligèthe	Charançon des siliques	Puceron
450 g m.a./ha	450 g m.a./ha					*benfuracarbe*	**Oncol 5 G - Oncol S - Benfran**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran*	**Nombreuses spécialités (2)**				
9 kg	7,5 kg					*carbosulfan*	**Marshal Fort**				
12 kg	12 kg	12 kg				*furathiocarbe*	**Deltanet**				
10 kg	10 kg					*terbuphos*	**Counter plus, Poptène 3G**				
	9 kg					*thiofanox*	**Dacamox 5 G - Dacamox 5 S**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran + isophenphos*	**Carma**				
	18 kg					*phorate + terbuphos*	**Dispell, Briscar**				
			0,15 l			*alphaméthrine*	**Fastac**	0,15 l	0,15 l	0,2 l	
			0,07 l	0,07 l		*bifenthrine*	**Talstar**	0,07 l	0,1 l	0,1 l	
			0,3 l	0,3 l		*cyfluthrine*	**Baythroïd**	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
			0,25 l 25 g m.a./ha			*cyperméthrine*	**Cymbush, Kafil super Nombreuses spécialités (2)**	0,25 l	0,25 l 25 g m.a./ha	0,2 l	
			0,2 l	0,2 l	0,25 l	*deltaméthrine*	**Décis Nombreuses spécialités (2)**	0,2 l 5 g/ha	0,2 l 5 g/ha	0,2 l	
			0,8 l	0,8 l		*deltaméthrine + endosulfan*	**Galion**	0,8 l			
						dialiphos	**Torak**		1,25 l	1,25 l	
			262 g m.a./ha			*endosulfan*	**Nombreuses spécialités (2)**	437 g m.a./ha	262 g m.a./ha	612 g m.a./ha	
			0,75 l			*endosulfan + parathion éthyl*	**Drifène AP Ekadrine PE**	1,25 l	0,75 l		
					1,5 l	*endosulfan + thiométon*	**Serk EC**				1,5 l
			0,6 l			*esfenvalérate*	**Sumi alfa**		0,5 l	0,6 l	
			0,5 l			*fenvalérate*	**Sumicidin 10**		0,4 l	0,4 l	
			0,2 l		0,2 l	*taufluvalinate*	**Mavrik-Mavrik Flo**		0,2 l		0,2 l
					0,4 l	*taufluvalinate + thiométon*	**Mavrik B Mavrik Systo (même dose)**				0,4 l
			0,1 l	0,15 l	0,15 l	*lambda-cyhalothrine*	**Karate**	0,15 l	0,1 l	0,1 l	
					1,25 l	*lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe*	**Karate K**				1,25 l
			1,5 l ou 1,5 kg			*malathion*	**Nombreuses spécialités (2)**		1,5 l ou 1,5 kg		
			250 g m.a./ha			*méthidathion*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	250 g m.a./ha	500 g m.a./ha	
			200 g m.a./ha			*parathion éthyl et méthyl*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
			200 g m.a./ha			*parathion huileux*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
					1,2 l	*phosalone*	**Zolone Flo-Azofène Flo Nombreuses spécialités (2)**		2 l 1.000 g m.a./ha	2,5 l 1.200 g m.a./ha	1,2 l
			0,75 l			*phosalone + parathion méthyl*	**Taxylone**	1,5 l	0,75 l		
					0,5 kg	*pyrimicarbe*	**Pirimor G - Aphox**				0,5 kg
			0,065 l	0,065 l		*tralométhrine*	**Tracker 108 EC**	0,09 l	0,065 l	0,065 l	
					1,25 l	*deltaméthrine + pyrimicarbe*	**Best**				1,25 l
			0,1 l			*alphaméthrine*	**Fastac 10**		0,1 l	0,1 l	
				0,3 l		*betacyfluthrine*	**Ducat**	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
			0,1 l	0,1 l		*bifenthrine*	**Talstar Flo**	0,1 l	0,125 l	0,125 l	
			0,1 l	0,15 l	0,15 l	*lambda-cyhalothrine*	**Karate Vert**	0,15 l	0,1 l	0,1 l	
					0,5 l	*triazannate*	**Aztec**				

(1) Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente.
Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 1er janvier 1994.

SPV